



Litige avec foncia pour travaux dans le parking

Par **srpskasand**, le **02/04/2010** à **09:46**

Bonjour,

Mon ami et moi sommes en location dans une résidence avec l'agence Foncia. Au mois d'Août nous sommes partis au Canada & Etats Unis pendant 3 semaines. A notre grande surprise, quand nous sommes rentrés en France nous avons plusieurs message téléphoniques nous demandant de déplacer nos voitures du parking sous peine de les mettre à la fourrière.

Nous apprenons donc que des travaux sur le parking ont été effectués. Mais nous étions donc à l'étranger (pas joignables) à ce moment et avons laissé nos véhicules stationnés sur le parking. Lorsque nous sommes arrivés chez nous, nos voitures étaient toujours là et ils avaient fait les travaux tout autour de nos voitures.

Nous les avons donc immédiatement déplacées et sommes allés à l'agence pour leur dire qu'il aurait été appréciable d'être prévenus à l'avance.

Plus de nouvelles jusqu'à la fin du mois d'octobre ou nous recevons une facture de près de 1 300 € pour "frais de retard des travaux occasionnés par nos voitures" !!

Je précise que nous n'avons jamais été prévenus de ces travaux (pas de courrier) et les affichages précisant la nature des travaux et l'obligation de libérer les places de parking ne sont apparus que lorsque nous étions absents, pendant le mois d'Août. Nous les avons découverts seulement en rentrant de vacances.

Si nous avions eu connaissance de ces travaux, nous n'aurions pas laissé nos voitures ! Nous

avons déjà envoyé plusieurs recommandés, répondant à leurs relances, pour contester.

Maintenant nous recevons une lettre d'un avocat qui nous demande de payer sous huitaine sous peine de nous poursuivre etc...

Que pensez-vous de cette histoire ?

Merci de vos réponses

Par **Untel**, le **03/04/2010** à **00:56**

Bonjour,

Je ne suis pas expert, je n'ai donc pas la solution idéale à votre problème.
Mais ce qui est sûr c'est que la lettre de l'avocat n'a aucune valeur, si ce n'est de vous intimider. Seule une décision de justice peut vous imposer de payer quelque chose.

Quoi qu'il en soit vous pouvez faire preuve de votre bonne foi (conservez les preuves de vos dates d'absence).

Il vous faut prendre les devants en mettant en cause votre syndic (Foncia) de ne pas avoir prévenu suffisamment tôt, ceci dans une période estivale.

Dans l'immédiat vous pouvez faire appel à un médiateur. Ne laissez pas trainer les choses et montrez votre détermination.

Par **fifz**, le **16/03/2014** à **21:04**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**

Ce n'est pas la première fois que Foncia fait preuve d'abus de pouvoir. Il faut rester ferme et leur demander dommages et intérêts pour avoir nuit à votre période annuelle de congés d'été. Nous sommes aussi en litige avec Foncia pour caution non rendue. Ils ont utilisé notre caution pour refaire des travaux dans l'appartement. Nous avons contesté et sommes décidés à les poursuivre en justice.

Par **Lag0**, le **17/03/2014** à **07:50**

Bonjour fifz,

Il est inutile de remonter une discussion datant de 2010. Il y a peu de chances que les participants surveillent encore cette discussion.

Merci.